

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.067.B

**Fourniture de
matériaux pour le
service
assainissement -Lot 1
- Avenant 1**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.067.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT -LOT 1 - AVENANT
1**

Par délibération n°112 B du 8 novembre 2018, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure pour la fourniture de matériaux du service assainissement – 2 lots.

La commission d'appel d'offres du 31 janvier 2019 a décidé d'attribuer le lot 1 « Fonte de voirie » à la société PMR (Préfabriqué des Maisons Rouges) - BP 20035 – RN 10 - 16 460 CHENON.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Suite à la fusion entre PMR et la société LIBAUD, il est nécessaire de passer un avenant.

Le titulaire de l'accord-cadre est donc la société LIBAUD – rue Jean-François Cail – 85400 LUCON, immatriculée au RCS La Roche-sur-Yon n° 317 66 931.

L'avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à l'accord-cadre pour la fourniture de matériaux du service assainissement - lot 1 « « Fonte de voirie » ayant pour objet la prise en compte du changement de dénomination, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer l'avenant 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 septembre 2020

Affiché le :

30 septembre 2020